

Les premiers de corvée sans-papiers marchent vers l'Élysée

Date : 21-09-2020



Place à l'acte trois du nouveau mouvement de sans-papiers qui émerge en France depuis la fin du confinement ! Après [l'inédite manifestation parisienne du 30 mai](#), qui a rassemblé des milliers de sans-papiers et leurs soutiens, et un [deuxième acte](#) le 20 juin qui, à Montpellier comme ailleurs, aura réuni encore plus de monde, c'est maintenant une grande marche qui est organisée depuis plusieurs villes, et qui convergera à Paris le 17 octobre.

Régularisation pour toutes et tous !

Amer constat que celui qui s'affiche sur certaines pancartes du défilé montpelliérain : alors que de nombreux sans-papiers auront été en toute première ligne pendant le premier pic de l'épidémie de coronavirus, assumant, de manière réglementaire ou non, les travaux que nombre de personnes ne veulent plus faire de nos jours, leur situation, loin de s'améliorer, devient catastrophique. [Le Poing alertait](#) dès la fin du confinement sur les effets ravageurs de l'épidémie, et des politiques gouvernementales, sur les sans-papiers montpelliérains. Manque de logements, situation sanitaire déplorable dans les foyers et squats où certains trouvent refuge, absence de couverture sociale et de ressources ou encore conditions de travail indécentes : l'ensemble des maux qui touchent les classes populaires touchent aussi ces premiers de corvée, en pire. À titre d'exemple, le chercheur Matthieu Tardis estime que [moins](#)

[de la moitié](#) des demandeurs d'asile sont hébergés dans le cadre du Dispositif National d'Accueil, le reste se partageant entre campements de fortune et squats insalubres.

Les revendications de ce nouveau mouvement de sans-papiers, soutenu par une quinzaine de collectifs d'immigrés et près de 120 organisations politiques, syndicales et associatives, sont très simples : un logement décent, des papiers et la fermeture des Centre de Rétention Administrative (CRA), ces véritables prisons qui permettent d'enfermer un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé, pour une durée qui ne doit pas excéder 90 jours, et dans lesquels les conditions de vie sont, avec ou sans Covid-19, tout simplement déplorables. À lire sur le sujet ces témoignages recueillis par Le Poing en [juillet](#) et [octobre 2018](#), ainsi que ce papier sur [l'épidémie dans les CRA](#).

Mensonges à l'Intérieur

Quand la macroniste zélée Marlène Schiappa envoie, fin août, un premier télégramme aux préfets du pays leur demandant d'assouplir les conditions de régularisation pour les sans-papiers qui ont fait tourner la France pendant le pic de coronavirus, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, [destine aux mêmes préfets une injonction contradictoire](#). C'est dire que la politique gouvernementale ne promet pas si facilement des jours heureux à tous. Que penser alors des [nouvelles annonces de Schiappa](#), en date du 15 septembre, sur la facilitation des régularisations ?

La ministre déléguée à la citoyenneté, qui travaille sous l'autorité de Darmanin, demande un examen prioritaire des dossiers de sans-papiers premiers de corvée et des conditions d'admission plus favorable avec non plus cinq mais deux années de résidence en France exigées. Tout en étant démentie par le ministre de l'Intérieur. Ces annonces [laissent sceptique Maryline Poulain](#), responsable de la section immigration de la CGT, qui estime qu'elles laissent de côté toutes les personnes qui, sans titre de séjour ni contrat, ont tout de même travaillé durant le confinement. D'autant que le plus grand flou règne quant à la définition de cet effort « de guerre ».

Autre crainte, [exprimée par Lise Caron](#), responsable des questions liées au droit au séjour à la Cimade et confirmée par la réticence de Darmanin : que la mesure ne soit tout simplement pas appliquée. Une fois l'instruction délivrée, légalement les préfets ne sont pas tenus de la mettre en œuvre, souligne la Cimade. « *Chaque préfet pourra faire comme il l'entend* », nous rappelle la militante. D'autant qu'avec l'accumulation des dossiers en préfecture pendant le confinement, les demandes de [rendez-vous pour des naturalisations sont repoussées aux calandres](#), voire impossibles dans plusieurs préfectures...

À Montpellier, il est à signaler que le préfet de l'Hérault Witkowski a récemment ordonné [l'expulsion d'un squat de sans-papiers à Euromédecine](#), et que [220 autres habitants](#) du bâtiment occupé par la coordination Luttopia 003 sont sur la sellette... Ce qui n'est pas la preuve d'une grande sensibilité au sort des clandestins...

En marche vers l'Élysée

C'est dans ce contexte que débute cette grande marche vers Paris ! Pour ouvrir le bal, quelques centaines de sans-papiers et de soutiens ont défilé à Montpellier ce samedi 19 septembre, entre Plan Cabanes et la place de la Comédie. Une jonction avec la marche partie le même jour de Marseille se fera devant la gare d'Avignon mardi 22 septembre à 18h30 pour marcher ensemble en direction de la Mairie. Enfin, toutes les marches parties de province convergeront dans la capitale entre le 13 et le 16 octobre, avant la marche vers l'Élysée le 17, jour d'anniversaire de la terrible répression d'une manifestation de travailleurs algériens en faveur de l'indépendance.

Les sans-papiers en marche vers l'Élysée : déjà la combativité de la manifestation parisienne du 30 mai dernier avait étonné venant d'un public aussi exposé à la répression policière, l'audace de ce projet aboutissant mi-octobre séduit. Une forme d'action, symbolique certes, mais qui pourrait bien servir de caisse de résonance et de déclencheur à d'autres formes de lutte qui paient très directement, comme [la grève des travailleurs sans-papiers de l'entreprise Frichti](#), qui après un mois et demi de grève ont obtenu des récépissés pour un titre de séjour pour la moitié d'entre eux, et une indemnisation de la boîte pour les autres. Une lutte victorieuse, à reproduire partout. Aucun être humain n'est illégal !

